Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260312-20260216-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-02-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 Mars 2026
Date d'affichage : 6 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoir : 2
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le douze mars,** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (15) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Aurélie LEGROS, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :
Marie-Paule GILLOUARD a donné pouvoir à Christine FERARD
Bernard JACQUES a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE

Étaient absentes (2):
Claudie BENARD
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU BILAN FINANCIER 2025 DE L'ECOLE PUBLIQUE

Christine FERARD, adjointe aux finances, présente le bilan financier 2025 de l'école publique.

Après analyse des éléments présentés, le coût de revient étant déterminé à partir des dépenses de fonctionnement qui prennent en compte des dépenses communes (primaire+maternelle) et des dépenses uniquement pour le primaire ou la maternelle.
Le coût de revient d'un élève de maternelle est de 1 374.35 € (coût moyen départemental : 1 554€)
Le coût de revient d'un élève de primaire est de 451.36 €. (Coût moyen départemental : 493€)

Ce coût par élève servira ensuite de base au calcul :
Des participations des communes extérieures
De la participation à l'Ecole Privée de Chatillon, conformément à la convention d'association

La commission finances réunie le 19 février 2026 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
VALIDE cette participation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHÂTILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)